

## SEPTIEME SERMON SUR LE JEUNE DE PENTECOTE

1. Parmi tous les préceptes que nous ont enseignés les apôtres, bien-aimés, préceptes dont la source fut ce qu'ils avaient appris de Dieu, le saint Esprit, en tombant sur les chefs de l'Église, leur fit, n'en doutons pas, concevoir d'abord cette discipline selon laquelle il faut mettre la pratique d'un saint jeûne au principe des règles relatives à toutes les vertus; l'observation des commandements de Dieu trouverait alors, en effet, grand profit si la discipline chrétienne, pour lutter contre tous les attrait des vices s'armait de l'abstinence et de la sanctification qu'elle procure. Car puisque c'est par l'attrait de la nourriture que s'insinua la première occasion du péché, de quel don plus salutaire de Dieu la liberté rachetée pourra-t-elle se servir, sinon de savoir se priver de ce qui est permis, elle qui n'a pas su se retenir de ce qui était défendu ? Sans doute, «tout ce que Dieu a créé est bon, et nul aliment n'est à proscrire, si on le prend avec action de grâces !»; cependant nous n'avons pas été créés pour convoiter toutes les richesses du monde avec une avidité honteuse et sans pudeur, comme s'il n'était pas permis de laisser de côté ce qu'il est permis de prendre.

2. Dieu soit loué, qui a fait don aux hommes de tant de choses pour qu'ils en usent ! Mais que l'âme raisonnable sache que de plus grandes délices ont été données à l'esprit qu'à la chair. Lorsqu'elle s'entend dire par l'Esprit saint : «Ne suis pas tes désirs et renonce à ton inclination», qu'elle comprenne qu'il lui faut s'attacher à la vertu de tempérance pour résister à tout ce qui flatte les sens; car, grâce à cette vertu, la sagesse de l'homme intérieur grandit, tandis que diminue la volupté de l'homme extérieur. Le cœur, en effet, n'a pas la même vigueur quand il est appesanti par la nourriture que lorsqu'il est allégé par le jeûne, et la satiété ne peut engendrer la même sensibilité que la sobriété. Car, lorsque la chair convoitant contre l'esprit est vaincue par le désir spirituel, l'homme parvient à une libre santé et à une saine liberté, afin que, du même coup, la chair soit régie par le jugement de l'esprit et l'esprit par le secours de Dieu.

3. A profiter de cet avantage, le temps d'à présent nous invite donc, bien-aimés. Voici, en effet, que, depuis la résurrection du Seigneur jusqu'à l'avènement du saint Esprit, cinquante jours se sont écoulés, jours que nous avons passés dans l'allégresse de la plus grande des fêtes; recourons donc maintenant au remède des jeûnes, de peur qu'à la faveur d'un relâchement plus doux à la nature, l'usage de ce qui nous plaît ne nous ait fait tomber en quelques fautes de négligence. La terre de notre nature charnelle, en effet, si elle n'est soumise à une culture assidue, ne tarde pas à produire les épines et les ronces qu'engendre une paresseuse oisiveté; en une moisson dénaturée, elle donnera un fruit destiné non à être engrangé, mais à être consumé par le feu, selon la parole du Seigneur : «Tout plant que n'a pas planté mon Père céleste sera déraciné.» Il nous faut donc veiller à la fécondité de toutes les graines et semences qui ont germé en nous après y avoir été jetées par le suprême Agriculteur et nous devons apporter un soin vigilant à ce que les dons de Dieu ne soient pas profanés par la ruse de l'ennemi jaloux, afin que dans le paradis des vertus ne croisse pas aussi la forêt des vices.

4. Mais, pour éviter ce malheur, rien n'est plus puissant que les aumônes et les jeûnes, car d'une part l'abstinence que les convoitises charnelles et, de l'autre, la culture de la miséricorde multiplie les fruits des désirs spirituels. C'est pourquoi nous adressons cette exhortation solennelle à votre charité : aspirons à nous purifier de toute tache de péché par la mortification du corps et les oeuvres de miséricorde et, dans ce but, jeûnons mercredi et vendredi; samedi, par contre, nous célébrerons les veilles auprès du saint apôtre Pierre, dont les mérites et les prières nous aideront de toute manière, nous le croyons, en sorte que la miséricorde de Dieu seconde nos jeûnes et nos vœux, par le Christ notre Seigneur. Amen.